

**DONNER AUX FEMMES ENTREPRENEURES DE LA RÉGION MENA
LE POUVOIR D'ACCÉDER, SUR UN PIED D'ÉGALITÉ AVEC LES HOMMES,
AUX AFFAIRES ET AUX MARCHÉS**

ALGÉRIE, ÉGYPTE, JORDANIE, LIBAN, MAROC, ET TUNISIE



**CHAÎNE DE VALEUR SENSIBLE AU GENRE DANS
LES SECTEURS DE L'AGROALIMENTAIRE, DU TEXTILE
ET DE L'HABILLEMENT ET DES TECHNOLOGIES
DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION**

Résumé Exécutif du rapport régional

Equipe de recherche et de rédaction
Faiza Benhadid, Meriem Boudjadja

July 2022

Cover image credit goes to "The Lee Experience", Lebanon
<https://www.theleeexperience.com/>

www.cawtar.org
<http://www.genderclearinghouse.org>
cawtar@cawtar.org - info@cawtar.org

**DONNER AUX FEMMES ENTREPRENEURES DE LA RÉGION MENA
LE POUVOIR D'ACCÉDER, SUR UN PIED D'ÉGALITÉ AVEC LES HOMMES,
AUX AFFAIRES ET AUX MARCHÉS**

ALGÉRIE, ÉGYPTÉ, JORDANIE, LIBAN, MAROC, ET TUNISIE

**CHAÎNE DE VALEUR SENSIBLE AU GENRE DANS
LES SECTEURS DE L'AGROALIMENTAIRE, DU TEXTILE
ET DE L'HABILLEMENT ET DES TECHNOLOGIES
DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION**

Résumé Exécutif du rapport régional

Equipe de recherche et de rédaction
Faiza Benhadid, Meriem Boudjadja

July 2022

- Les Petites et Moyennes Entreprises (PME) sont la pierre angulaire des économies arabes, représentant plus de 90 % de l'ensemble des entreprises et constituant une source majeure de création d'emplois. Pourtant, la région MENA continue d'afficher les plus faibles taux de participation des femmes à la population active.
- Les autorités ont lancé des initiatives et interventions politiques et des programmes pour soutenir le développement des PME avec des progrès inégaux qui nécessitent une action politique plus offensive, pour alléger les contraintes des femmes avec la mise en place d'un environnement favorable, encourageant leur participation (1) et la mise en place de programmes de soutien à l'entrepreneuriat féminin (2).
- Le développement d'un environnement favorable aux entreprises par la mise en place de cadres juridiques, réglementaires et fiscaux solides pour les PME et la garantie de conditions de concurrence équitables pour les PME est une nécessité.
- L'amélioration de la gouvernance, notamment dans l'administration fiscale et les marchés publics, et la réduction du rôle du secteur public en tant que concurrent dans l'économie seraient également utiles.

LE CONTEXTE

Le principe ou l'action d'autonomisation signifie que les personnes - femmes et hommes - sont en mesure de prendre le contrôle de leur vie : elles/ils fixent leur propre programme, acquièrent des compétences, renforcent leur confiance en soi, résolvent les problèmes et développent leur autonomie. Pour pouvoir bénéficier des ressources et des opportunités et jouir de leurs droits sur un pied d'égalité avec les hommes, les femmes doivent être autonomisées principalement par l'élimination des obstacles liés à la discrimination et aux disparités initiales fondées sur le sexe.

L'autonomisation ne consiste pas seulement à prendre des mesures de «discrimination positive/action affirmative» ou à concevoir des programmes spécialement destinés aux femmes, principalement pour aider leur famille à valoriser leur rôle positif socialement reconnu. L'autonomisation des femmes et des filles signifie l'élimination des formes multiples et croisées de discrimination auxquelles elles sont confrontées, et mettre fin aux inégalités qu'elles subissent ainsi qu'aux pratiques sociales, culturelles et institutionnelles qui renforcent ces inégalités et cette discrimination.

Au niveau régional, l'écart femmes-hommes pourrait potentiellement être comblé dans 142,4 ans. En effet, des progrès ont été accomplis pour ce qui est de l'éducation à ses différents niveaux, grâce aux investissements réalisés par les pays qui reconnaissent que l'éducation est à la fois un droit humain fondamental et un moteur du développement économique et social d'un pays.

Néanmoins, malgré ces réalisations, la région MENA continue d'avoir les taux de participation des femmes à la population active les plus bas de toutes les régions du monde, selon la base de données des indicateurs de développement mondial de la Banque Mondiale. Alors que plus de 50 % de la population féminine âgée de 15 ans et plus participe au marché du travail dans le monde, avec 61,2 % en Afrique subsaharienne, 58,8 % en Asie de l'Est et dans le Pacifique, 50,5 %, en Europe et Asie centrale, et 52,5 % en Amérique latine et dans les Caraïbes, le chiffre correspondant dans la région MENA est loin derrière avec 19,77 %.

Une combinaison de facteurs contribue à cette faible participation des femmes au marché du travail, tels que les obstacles juridiques, le manque de transports sûrs et adéquats, le manque de services de garderie d'enfants de qualité et abordables, les faibles niveaux d'inclusion financière et autres problèmes structurels. En outre, les mentalités, les normes sociales et culturelles, combinées aux obstacles structurels détaillés ci-dessus, jouent un rôle limitatif important. Indéniablement, la répartition inéquitable des tâches non rémunérées et du travail domestique dans la région MENA est de plus en plus considérée comme un obstacle majeur à la participation économique des femmes. Bien qu'un nombre considérable de femmes, en particulier les jeunes femmes, souhaitent travailler, leurs obligations domestiques constituent leur plus grande contrainte. Les femmes assument 80% à 90% de toutes les tâches domestiques et soins des enfants non rémunérés dans la région MENA et y consacrent, en moyenne, 4,7 fois plus de temps que les hommes.

Il est également préoccupant de constater que le nombre de mesures gouvernementales qui ont été prises dans les différents pays de la région MENA pour atténuer l'effet de la pandémie de COVID-19, y compris les fermetures d'écoles et d'établissements scolaires, ont plus touché les femmes sur de multiples fronts, ce qui a eu pour dommage collatéral d'entraîner un recul important des progrès réalisés au cours des dernières décennies en matière d'autonomisation des femmes.

Les obstacles à la croissance sont liés, en général, à l'accès au capital, au recrutement, à l'accès aux nouveaux marchés et aux marchés internationaux et, dans certains pays, aux conditions politiques, au coût des services publics ou à l'absence de croissance économique. Les réglementations liées à l'investissement ne sont pas toujours claires ou transparentes, et de nombreuses règles sont appliquées de manière trop discrétionnaire ou ad hoc. La coordination entre les agences gouvernementales pour promouvoir et faciliter les investissements est souvent insuffisante, ce qui limite l'efficacité de la mise en œuvre des stratégies et l'impact sur l'amélioration du climat des affaires. Dans certains pays, ces obstacles sont ressentis de manière encore plus aiguë.

Pour comprendre ces obstacles et élaborer des solutions durables, il est nécessaire d'analyser l'environnement juridique et réglementaire dans lequel évoluent les femmes cheffes d'entreprise. La diversité culturelle historique de la région MENA a façonné les contextes politique, judiciaire, social et économique. Les lois coutumières, les lois islamiques, les lois européennes imposées et/ou importées et les versions réformées des lois islamiques affectent actuellement, à des degrés divers, les hommes et les femmes.

À cette complexité s'ajoute le fait que des pays ont approuvé des normes internationales (par exemple, le plan d'action du Caire, la plate-forme d'action de Beijing, la déclaration du millénaire et ses objectifs/OMDs, l'agenda 2030 et ses objectifs/ODDs, etc.) et signé des pactes relatifs aux droits de l'homme, tels que la CEDEF. Toutefois, il faut noter que les réserves faites par les pays de la région MENA lors de la ratification de ces conventions les rendent caduques et créent de nouveaux conflits. En effet, les États s'engagent au niveau international mais n'initient pas, dans leur majorité, les réformes qui sont censées rendre la législation nationale concordante avec les principes de ces engagements internationaux.

Exception faite des cadres légaux qui gèrent les droits au sein de la famille, il est possible de dire qu'à commencer par les constitutions nationales et dans presque toutes les lois spécifiques, les pays font systématiquement référence au principe d'égalité, entre femmes et hommes, dans la jouissance des droits humains, mais les politiques nationales ne sont pas toujours mises en œuvre et les engagements juridiques nationaux et internationaux pas toujours respectés ou appliqués. Lorsque des politiques, des stratégies, des programmes et des services sont développés grâce à des engagements de coopération et de partenariat, leur mise en œuvre n'est pas nécessairement financée par l'État. Les lois et les pratiques dans les États arabes, comme dans le reste du monde, témoignent encore de la discrimination de jure et de facto qui empêche les femmes de jouir de leurs droits légaux et humains, réduisant ainsi leurs chances de participer pleinement à la société, à l'économie et au développement, en particulier lorsque la responsabilité et l'État de droit sont faiblement, ou pas du tout, appliqués ou respectés.

L'égalité en droit, l'égalité des chances et l'égalité de la voix (politique) ne sont pas encore pleinement réalisées. L'égalité au sein de la loi n'existe pas puisque le statut et les droits des femmes au sein de la famille sont différents selon le contexte et/ou l'appartenance religieuse et de ce fait se retrouvent souvent obsolètes sur le plan constitutionnel. Dans la vie publique, la femme est une citoyenne à part entière alors que dans la vie privée, elle est mineure dans plusieurs domaines, pour ne citer que la nécessité d'un tuteur pour se marier ou d'une autorisation de celui-ci pour se déplacer. Dans les sociétés multiconfessionnelles comme l'Égypte, la Jordanie ou le Liban, les inégalités ne sont pas seulement entre les femmes et les hommes mais aussi entre les femmes elles-mêmes, d'une confession à l'autre.

Malgré leurs promesses et engagements aussi bien au niveau national qu'international, les États dans la région MENA sont loin d'avoir atteint ou même de s'être rapprochés de la parité entre les sexes, de l'égalité des chances et de l'égalité de voix et d'action, comme précédemment illustré aussi bien sur le plan quantitatif que qualitatif. Bien que des progrès significatifs aient été recensés, la résistance à une véritable égalité est constamment observée et clairement exprimée par de nombreux mouvements conservateurs dans la région qui tentent, parfois avec succès, de limiter voire de réduire les droits des femmes.

Dans l'ensemble, il est constaté que les différents gouvernements de la région font preuve de prudence lorsqu'il s'agit des questions relatives au statut des femmes, craignant souvent d'alimenter la polarisation politique. Ainsi, si les femmes ont le droit de travailler, elles sont limitées dans l'étendue des emplois auxquels elles peuvent postuler et dans le moment où elles choisissent de travailler, au motif qu'elles ont besoin de protection. Leur mobilité est donc entravée et parfois même restreinte dans leur propre pays, les obligeant à suivre leur mari, comme c'est le cas dans certains pays.

Les femmes ne sont pas empêchées de posséder ou de gérer des terres ou d'autres biens immobiliers. C'est ainsi qu'en vertu de la loi religieuse et de la coutume sociale, les femmes ont le droit de posséder des biens (fonciers et autres) et ont droit à un soutien financier de la part de leur mari ou de leurs proches masculins, même si elles ont leurs propres ressources et revenus. En ce qui concerne le droit à l'héritage, les femmes ont le droit d'hériter selon les règles de distribution de la Sharia. Cependant, les règles appliquées sont soit sélectionnées, soit interprétées de manière à donner la primauté aux intérêts financiers de l'homme, bien qu'elles ne soient pas nécessairement fondées sur le droit légitime des femmes à l'héritage, compte tenu de leurs différentes positions dans la famille ou des changements dans la répartition des rôles entre les sexes.

Par ailleurs, il existe d'autres obstacles dans le monde rural qui affectent particulièrement les femmes, comme l'accès limité au crédit, la complexité des procédures en termes de garanties, la présence d'arriérés importants chez les agriculteurs, la faiblesse et l'instabilité des revenus (de nature aléatoire) et l'inadaptation des politiques agricoles aux besoins spécifiques des femmes en milieu rural. Outre des conditions de travail difficiles, plus que leurs congénères dans les villes, les femmes rurales sont également confrontées à la construction patriarcale de la société et de la famille et à la domination masculine, à la banalisation de la violence et à la violation de leurs droits, pour ne citer que leur exploitation économique dans l'agriculture et le travail de la terre, souvent non rémunéré et dans la majorité des cas sous payé sans compter les conditions précaires voire dangereuses, même pour leur vie.

LE PROJET

Durant la première phase de ce projet (2017-2019), grâce à un partenariat CAWTAR-SIDA, parmi d'autres interventions, un Audit Genre a été mené en examinant les politiques économiques, le cadre juridique et les accords commerciaux en Algérie, en Égypte, en Jordanie, au Liban, au Maroc et en Tunisie. Il avait pour objectifs d'analyser et d'évaluer les effets de la mondialisation et de la libéralisation du commerce sur l'autonomisation économique des femmes et leur accès aux marchés commerciaux. Les résultats ont réussi à attirer l'attention et à sensibiliser les acteurs et les parties prenantes, directement ou indirectement concernés, sur l'importance de *l'autonomisation des femmes vers l'égalité des sexes dans la région MENA par l'intégration du genre dans les politiques économiques et les accords commerciaux*, grâce à des interventions de sensibilisation, de plaidoyer et de mise en réseau fondées sur des données factuelles, ainsi qu'à la création et au renforcement des capacités institutionnelles. Ce travail s'est appuyé sur les priorités identifiées par les parties prenantes ciblées.

Il faut noter que sur la base de ce qui a précédé, la principale conclusion de l'analyse de la situation et de l'audit genre est que *l'approche dans les politiques économiques et commerciales et que l'environnement analysés sont neutres voir négatifs d'un point de vue du Genre qui n'est pas vraiment intégré ce qui est loin d'être propice à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes dans l'économie et le commerce*. C'est sur la base de ce constat que la priorité que ce projet a choisi de traiter est de « *Donner aux femmes entrepreneures de la région MENA le pouvoir d'accéder aux affaires et aux marchés, sur un pied d'égalité avec les hommes* » en vue de renforcer leur capacité à accroître leur accès aux ressources et leur contrôle à égalité avec les hommes entrepreneurs, avec un focus sur les marchés des affaires et du commerce.

Son objectif thématique est la « *Création d'un environnement propice à la promotion de l'entreprenariat féminin et à l'intégration des femmes dans les marchés des affaires et du commerce* » en Algérie, en Égypte, en Jordanie, au Liban, au Maroc et en Tunisie. Créer un environnement propice a signifié, en premier lieu, la nécessité de produire des connaissances sur les femmes et les hommes d'affaires, dans une perspective d'analyse comparative entre les sexes.

L'approche comprend le profilage des PME et la cartographie des principaux acteurs visant trois secteurs: l'agriculture, les industries légères et les services. L'Analyse de la Chaîne de Valeur Sensible du Genre/ACVSG (approche et outils) a été utilisée pour évaluer l'égalité entre les femmes et les hommes, en mettant l'accent sur leur participation à l'activité économique et leur accès aux marchés des affaires et du commerce et couvre les six pays mentionnés.

Le choix des domaines d'analyse de la chaîne de valeur s'est concentré sur trois sous-secteurs reflétant la présence de femmes entrepreneures dans les trois secteurs respectifs et plus spécifiquement: 1) Les Industries agroalimentaires, à cheval entre deux secteurs (agriculture et industries légères) ; 2) Les Textiles et habillement où l'on peut retrouver aussi bien le secteur public que privé et 3) Les Technologies de l'information et de la communication, sous-secteur innovant du secteur des services.

La méthodologie utilisée pour définir la place des femmes dans les affaires a identifié les contraintes, les obstacles et les opportunités à travers une analyse globale de la situation menée en évaluant et en affinant l'environnement des femmes dans les affaires, à l'aide d'approches et d'outils pertinents et adaptés, notamment:

- Une étude documentaire pour déterminer les inégalités entre les sexes et les lacunes dans l'environnement des entreprises sur la base des données disponibles,
- Un profilage des PME et une cartographie des acteurs ciblant à la fois les hommes et les femmes d'affaires pour une analyse comparative de genre,
- Une évaluation rapide des parties prenantes, femmes et hommes entrepreneurs pour identifier et analyser les contraintes et les défis auxquels elles/ils font face surtout pendant la pandémie du COVID 19 et ses conséquences dont le confinement et ses mesures restrictives,
- Entreprendre une analyse de la chaîne de valeur sensible au genre dans un certain nombre de secteurs/sous-secteurs et de PME détenues/gérées par des femmes et des hommes.

En plus de l'exercice lui-même (examen, évaluation et analyse), un certain nombre de PME détenues/gérées par des femmes et des hommes ont été ciblées, représentant un échantillon des sous-secteurs sélectionnés, à savoir l'agroalimentaire, le textile et l'habillement et les TIC. Le diagnostic des contraintes et des défis visait à déterminer les inégalités et les lacunes entre les sexes et à évaluer les besoins en matière de capacités et de ressources, en vue de la sélection des priorités au niveau des PME et des femmes entrepreneures elles-mêmes, y compris pendant et après le blocage dû à la pandémie de COVID-19 et ses conséquences.

Compte tenu des difficultés du terrain et de certaines résistances et obstacles bureaucratiques, outre les hommes et femmes d'affaires, l'Analyse Rapide a ciblé les principaux acteurs du «troisième secteur», à savoir les représentants des différents ministères concernés, du gouvernement local et d'autres parties prenantes (Organisations professionnelles, médias et secteur financier), sélectionnés comme étant les plus impliqués et les plus à même de représenter les opinions et les expériences de l'ensemble des secteurs. Les résultats des entretiens et des discussions de groupe visaient non seulement à comprendre les points de vue des répondant-e-s, mais aussi à affiner la cartographie et le profilage, ainsi qu'à établir un diagnostic rapide qui avait pour but de constituer une base de référence qualitative.

Suite à l'hypothèse initiale de comparaison des différents sous-secteurs, le choix des dimensions et de leur pondération dans la matrice de sélection des chaînes de valeur, dans le cadre du projet a été basé sur les objectifs recherchés par le projet à travers la sélection d'une chaîne de valeur présentant les critères suivants :

- La dimension économique (40%) avec des perspectives de croissance du marché pour la chaîne de valeur. En effet, le choix devait se faire sur le poids économique (contribution économique dans le pays, création d'emplois -avoir des entreprises génératrices d'emplois-, croissance du marché, entreprises compétitives).

- La dimension sociale et d'inclusion de genre (40%) pour évaluer comment la présence des femmes entrepreneures se reflète dans la chaîne de valeur, afin de définir leur rôle et leur accès et contrôle des ressources productives mais aussi les possibilités de collaboration entre les acteurs de la chaîne de valeur.
- La dimension institutionnelle dont la pondération a été réduite à (20%) car le projet se concentre sur la détection de la faiblesse du soutien à la chaîne de valeur d'une part et aux femmes entrepreneures d'autre part.

L'objectif de l'Analyse de la Chaîne de Valeur Sensible au Genre (ACVSG) était d'évaluer la compétitivité et la performance d'un certain nombre de chaînes de valeur dans chaque secteur/sous-secteur sélectionné soit l'agroalimentaire, le textile et l'habillement et les TIC, afin d'identifier les obstacles réels ou potentiels et les opportunités pour les femmes et les hommes qui pourraient être façonnés par la coutume, la loi et la structure institutionnelle. L'ACVSG a consisté à collecter des informations sur les entités pertinentes, telles que les entreprises, les groupes de producteurs d'intrants primaires, les ménages ou les associations de producteurs, et les connexions de marché pour une chaîne de valeur donnée, en clarifiant les positions et les rôles des acteurs au sein de la chaîne, et en les utilisant pour mieux coordonner les activités et améliorer le flux des produits/services jusqu'à l'utilisation finale, c'est-à-dire la consommation.

Une fois la phase de collecte des données terminée, l'équipe de recherche a interprété les résultats et a sélectionné un sous-secteur qui présente le plus fort potentiel de croissance et offre les plus grandes opportunités aux femmes et aux hommes, en notant que plus le score est élevé, plus la probabilité de réussite du pays dans ce sous-secteur est grande. Une dernière étape pour permettre l'élaboration de recommandations, consiste à mener des consultations avec les parties prenantes au sein du sous-secteur sélectionné comme le plus fort potentiel pour valider les résultats et préparer une analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces (SWOT) pour organiser les informations collectées dans la phase précédente, afin d'avoir une lecture plus orientée des critères de soutien nécessaires pour renforcer une chaîne de valeur.

PRINCIPALES CONCLUSIONS

Les résultats de l'ACVSG ont montré que le sous-secteur des TIC a le plus fort potentiel dans tous les pays couverts (Algérie, Egypte, Liban, Jordanie et Tunisie) exception faite du Maroc où l'agroalimentaire a été identifié comme le secteur ayant le plus fort potentiel. Tous les obstacles et les défis du processus entrepreneurial cités ci-dessus et plus encore sont liés au genre. En effet, l'évaluation rapide entreprise dans le cadre du projet a confirmé les différences d'expériences entre les femmes et les hommes entrepreneurs. En ce qui concerne les défis,

- les hommes ont cité les difficultés d'accès au marché et les difficultés d'accès au financement. La perception des obstacles à l'accès au marché, quel que soit le secteur et le sexe, est essentiellement liée au manque de connaissance des réglementations régissant les marchés d'exportation potentiels pour leurs produits et le niveau de concurrence.

- les femmes ont, en revanche, évoqué davantage les défis rencontrés dans leur vie au quotidien et dans la gestion de leur entreprise. Si elles ont reconnu les difficultés d'accès au financement, elles ont à pâtir du manque de soutien pendant la phase de démarrage, le manque de formation technique et commerciale, les besoins d'assistance juridique (soutien dans le processus d'enregistrement et l'établissement de contrats) et l'inévitable équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

L'impact de la pandémie du COVID-19 a constitué un véritable goulot d'étranglement pour l'économie en général et les entrepreneur-e-s, secteur public et secteur privé confondus. Toutes les unités de production et de commercialisation ont été touchées par les mesures préventives prises par les autorités, telles que la fermeture de magasins et de lignes de transport, provoquant une baisse significative de la demande de produits et de services essentiels et un ralentissement de l'activité économique.

Les femmes entrepreneures se sont trouvées encore plus confrontées que les hommes à des défis dans leur vie familiale qu'elles assumaient mais aussi en ce qui concerne la durabilité de leur entreprise. Elles ont eu du mal à payer leur loyer, à régler leurs factures et à maintenir leurs cotisations de sécurité sociale. Elles ont augmenté leur endettement, que ce soit par le biais de prêts bancaires, de crédits fournisseurs ou, plus largement, par des moyens informels en sollicitant des crédits auprès de leur famille ou de leurs amis.

Celles qui avaient des capacités en termes de production se sont trouvées face à la nécessité de transférer les opérations commerciales en ligne, mettant en évidence leurs lacunes numériques et leur besoin en matière de compétences, pour accéder à de nouveaux marchés et pour numériser leurs entreprises et leurs processus à l'aide de plateformes et d'outils numériques, nécessitant un soutien à la fois dans l'utilisation et la mise en œuvre des technologies numériques.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Au niveau macro, les gouvernements pourraient envisager de renforcer et de revitaliser le secteur des PME et des Micro, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) et d'accroître l'accessibilité et le développement des femmes à égalité avec les hommes à travers :

- Le développement du système éducatif pour garantir la capacité des ressources humaines professionnelles, ce qui est vital pour la croissance et la prospérité, et contribuer à renforcer les capacités techniques des PME, avec les compétences réelles requises par les employeurs,
- La promotion de l'accès des MPME à l'information et aux marchés, ainsi que l'accès aux nouvelles technologies et leur adoption,
- Le développement et la promotion de l'inclusion financière en ciblant le marché des femmes comme condition préalable à un système financier solide et stable. Par conséquent, l'augmentation des niveaux de pénétration financière dans la région MENA, et plus particulièrement dans les six pays couverts, peut contribuer à la stabilité financière et à un meilleur contexte opérationnel pour les banques, ce qui ne peut être que bon pour les affaires. D'autant plus qu'on estime que la taille du marché informel constitue environ deux tiers de toutes les entreprises dirigées par des femmes, ce qui génère un fort potentiel de croissance future.
- Le développement du système de la justice et des pratiques de gouvernance, en vue de soutenir et compléter les mesures pour élever la capacité de production, construire une infrastructure financière solide (registres de crédit, systèmes de garantie et d'insolvabilité, normes d'audit et de comptabilité) en tant que priorité pour la croissance financière,
- La réforme des exigences légales et des procédures administratives en vue d'améliorer les performances des MPME, telles que celles relatives à l'enregistrement des entreprises, à la fiscalité et à l'emploi, la réduction de la bureaucratie et la réforme des réglementations du marché,
- L'amélioration de la transparence et de la redevabilité pour réduire la perception de la corruption, et renforcer les systèmes juridiques et réglementaires.

Malgré un taux de retour limité du travail de terrain, l'analyse transversale des résultats de l'analyse de la situation (quantitative et qualitative), de l'évaluation rapide et de l'ACVSG a fait ressortir un certain nombre de préoccupations et de besoins liés principalement à un niveau micro et méso aux capacités techniques et institutionnelles des femmes entrepreneurs dont les priorités peuvent être résumées comme suit :

- Une meilleure information sur les programmes de soutien existants, qu'ils émanent de l'État ou d'organisations internationales,
- Un soutien financier aux femmes entrepreneurs dans leurs différentes initiatives (start-ups, entreprises existantes, coopératives, import-export...),
- Une meilleure compréhension des réglementations régissant le secteur d'activité de l'entreprise mais aussi un suivi soutenu pour que l'entreprise soit toujours en conformité avec les exigences réglementaires,

- Un meilleur accès à la formation technique et managériale,
- Une meilleure capacité en termes de gestion des ressources humaines et financières,
- Un renforcement des capacités et des compétences en matière de planification des activités, dont l'adoption de nouvelles technologies dans la gestion telles que la numérisation du travail, le commerce électronique et/ou le marketing numérique,
- Une mise en réseau avec d'autres propriétaires/dirigeants d'entreprises dans un esprit de collaboration afin de partager des informations relatives à leur domaine et des éventuelles opportunités (nouvelles opportunités économiques, programmes de soutien spécifiques, lignes de crédit, etc.).